

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON – Covati

4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 / 📠 03.80.95.15.67 / ✉ covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-101

Séance du 02 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 35

Suppléants : 1

Procurations : 5

Excusés : 1

Absents : 2

Votants : 41

L'an deux-mille-vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents :

MMES PREVITALI, POINSON, SOLDATI, KAISER, SMET, TROUSSARD, POUPON, FRESSE et MALLEVRE (suppléante)

MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, BACHOTET, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, POMI, ROYER E., PERDERISET, CHIGNARDET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER,

Excusés : Mme STAIGER, pouvoir à M. CONNAN, VAUTHRIN, pouvoir à Mme KAISER, TARANCHON pouvoir à M. LAVEVRE, COELHO MM. MORTIER, pouvoir à M. LHOMME, BARD et ROYER O, pouvoir à M. PERDERISET

Absent : MM. PERNOT et UHL

Objet : ACTION SOCIALE

Convention Covati / CCAS Is-sur-Tille

Le Président expose :

- que le choix politique de la collectivité Issoise est d'aider les familles en difficulté financière, à régler une partie du montant de l'inscription des enfants aux accueils et activités de loisirs,
- que cette mesure relève de la solidarité et du lien social, qu'elle s'applique à tous les enfants et jeunes entre 4 et 15 ans résidants à Is-sur-Tille,
- qu'elle vise à permettre un accès le plus étendu possible des familles aux accueils et activités de loisirs,
- par ces motifs, qu'elle relève donc de la compétence du centre communal d'action sociale.

Le CCAS de la ville d'Is-sur-Tille s'engage à se substituer, durant l'été 2026, à certains usagers Issois en difficulté financière, en réglant à la Covati une partie des coûts d'accueil devant leur revenir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat entre la Covati et le CCAS de la Ville d'Is-sur-Tille,

Autorise le Président à signer la convention de partenariat entre ces structures.

Pour expédition conforme
Le Président

